



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

| | |
|---|---|
| <p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28</p> <p>Date de la convocation : Le 10 septembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 6 novembre 2024</p> | <p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h00), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Christian PERRIER, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Étaient représentées : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD et M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p> |
|---|---|

Délibération n°19

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Vente de terrains situés au lieu-dit « Le Clos » à la SAS Entre Lacs et Montagnes

Par délibération en date du 19 septembre 2022 le Conseil Municipal donnait son accord de principe pour la cession des parcelles cadastrées Section E n° 714 (1205 m²), 715 (416 m²), 2506 (4008 m²), 3129 (588 m²) et une partie de la parcelle cadastrée Section E n° 3131, sises au lieu-dit « Le Clos » à la SAS Entre Lacs et Montagnes dans le cadre d'un projet de construction de 45 logements soit environ 3550 m² de surface de plancher.

La Commune était favorable à la cession de ces biens au prix de 150 €/m² de surface de plancher réalisés.

Aujourd'hui le projet est finalisé et porte sur la construction de 44 logements avec une surface de plancher de 3489 m².

Il convient donc d'accepter la cession des terrains au prix de 523 350 €, conformément à l'avis du domaine.

Un document d'arpentage déterminera le nombre de mètres carrés réellement cédés.

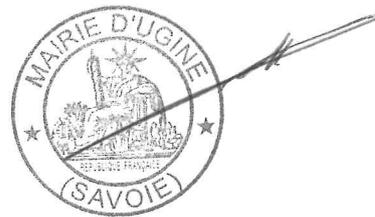
Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. La Commune prendra quant à elle en charge les frais de géomètre.

La commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la cession par la commune des biens précités, aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240916-20240916_DE19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

